



U.C.S.A.-cgt

Compte-rendu du CCE du 5 mars 2015

Présent(e)s pour la CGT:

Abal-Kassim Ali Combo (Mayotte 1ère), Jean-Pierre Beaunes (Guyane), Anne Berger (Pôle Sud-Est), Laurence Carpentier (Pôle Nord-Est), Fabrice Craig (Guyane 1ère), Daniel Gaudechon (Pôle Sud-Ouest), Sophie Goubil (Pôle Nord-Ouest), Isabelle Joly (Pôle Sud-Est), Gaby Laurier (Martinique 1ère), Katalina Lutui-Tefuka (Wallis et Futuna), Moinahouri Madi Ousseni (Mayotte 1ère), Fernando Malverde (Pôle Nord-Ouest), François Marlin (Martinique 1ère), William Maunier (Pôle Nord-Est), Pierre Mouchel (Pôle Sud-Ouest), Marie-Lindjie Passée (Réunion 1ère), Didier Ricou (Polynésie 1ère), Tuliano Talomafaia (Wallis et Futuna), Kamel Tir (Pôle Sud-Est).

Représentant syndical: Marc Chauvelot (Siège FTV)

Invité: Joy Banerjee (Rédaction Nationale de France 3)

A l'ordre du jour de ce CCE extraordinaire, la consultation sur le projet Info 2015.

Comme il n'a jamais été présenté clairement aux élus que la procédure de consultation sur ce projet structurant s'achevait le 5 mars (date butoir du délai dit "préfix"), les élus ont adopté une résolution à l'unanimité pour saisir le juge et rallonger le délai de consultation.

Il faut rappeler que ce délai préfix enferme désormais les consultations dans un cadre étroit. C'est un effet pervers de l'accord sur la sécurisation de l'emploi signé par la Cfdt, la Cgc et la Cftc en janvier 2013, traduit dans la Loi de mars 2013 et qui visait à donner de nouveaux outils de "flexibilité de l'emploi" aux entreprises.

Une démarche identique à celle du CCE a été engagée par les élus du CHSCT et du CE du Siège et une audience est prévue le 31 mars prochain au TGI de Paris. De son côté la direction a annoncé le report du délai de consultation jusqu'au 8 avril.

Les élus considèrent qu'ils ne peuvent en l'état rendre un avis éclairé en raison des nombreuses zones d'ombre qui entourent ce projet. La direction se retranche derrière la complexité du projet pour justifier le séquençage de la consultation en trois phases mais pour les élus, une fois la première séquence engagée, il est évident qu'aucun retour en arrière ne sera possible. Notre demande est donc de pouvoir disposer d'une vision globale du projet avant toute chose.

Par ailleurs un élément nouveau est venu s'inviter dans le débat, c'est la présentation très officielle le 4 mars, en présence de trois ministres, du rapport de Marc Schwartz sur l'avenir de France télévisions à l'horizon 2020. A la différence du rapport du CSA de décembre 2014 qui n'évoquait pas Info 2015, le rapport Schwartz en parle de façon précise. S'il ne remet pas en cause le projet en tant que tel, il pose un certain nombre de questions que la direction ne peut éluder, d'autant que rien ne dit qu'elle sera reconduite dans deux mois... Faut-il faire prendre le risque d'engager un projet d'une telle envergure

sans prendre en compte un certain nombre de réserves, émises par l'Etat actionnaire par l'intermédiaire de la commission Schwartz ?

Sur le projet lui-même. Pourquoi continuer à disperser les forces du groupe en séparant aussi nettement l'information nationale des rédactions régionales, de France 3 Toutes régions et des Outremer et de France Ô, s'interroge le rapport Schwartz : « *La question du rapprochement effectif entre l'ensemble des rédactions du groupe (nationales, régionales et numériques) méritera d'être posée* ».

Et sur le fond, dans le contexte de l'après Charlie, qui peut accepter la fermeture d'une rédaction nationale au profit d'une fabrique industrielle de l'information comme Info 2015 ? Et qui peut accepter ainsi la fin du pluralisme au sein de la télévision publique.

Sur le contexte plus général de l'organisation de l'information dans le service public audiovisuel à l'heure du tout numérique, le rapport Schwartz souligne les faiblesses du modèle français qui a dispersé ses forces entre France télévisions, Radio France et France Média Monde, une exception en Europe. On peut même lire page 56 du rapport: « *Ce manque de coordination a trouvé une expression récente, à quelques jours d'intervalle, du souhait de Radio France de disposer d'un "service global d'info en continu qui mélangerait la radio, la vidéo et le numérique" », puis celui de France télévisions de lancer une chaîne d'information en continu en numérique courant 2015.* »

Au terme de cette journée de CCE, la direction a lu la stupéfiante note signée Rémy Pflimlin sur les modalités d'exercice du droit de grève à France télévisions. Le PDG y affirme qu'un salarié ne pourrait se déclarer gréviste et cesser le travail au cours de l'exécution de son service et il menace de sanction les salariés qui ne respecteraient pas cette interdiction.

La CGT a immédiatement dénoncé cette atteinte à une liberté fondamentale, garantie par la Constitution. Elle a adressé cette note à ses conseils juridiques.

Certes la direction de FTV semble considérer ce rapport comme "*un rapport parmi d'autres*", il n'en demeure pas moins que ce texte, présenté et validé au plus haut niveau de l'Etat, est désormais un élément incontournable au débat.

Deux engagements formels ont été exposés par la direction lors des débats. Le premier concerne l'emploi. Le projet sera mis en œuvre « à iso-effectifs », mais jusque quand, et sur quel périmètre ?

Le second engagement porte sur le maintien des éditions actuelles. Le 12/13, le 19/20 et le Soir 3 pour France 3. Là encore, Thierry Thuiller, la main sur le cœur, promet que rien ne sera bouleversé. Mais quel crédit lui accorder à 2 mois du renouvellement du PDG ?

Patrice Papet a beau déclarer que la vie continue et que l'entreprise ne peut s'arrêter de fonctionner tous les cinq ans pendant 6 mois en raison du renouvellement du PDG, la question de la maturité du projet est réellement posée.

Il est aussi important de souligner qu'à l'issue de la présentation du projet en Conseil d'Administration de France télévisions en décembre 2014, la seule et unique question des représentants de l'Etat avait été : Combien ce projet va-t-il permettre de suppressions de postes en emplois ? C'est la face cachée du projet et les prétendants au poste de PDG de France télévisions devront clairement afficher leurs intentions.

Paris, le 10 mars 2015